



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déclarations

Question écrite n° 35436

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le fait que le quotidien *Aujourd'hui en France* vient d'annoncer que le ministère du budget préparait une réforme du système de déclaration de l'impôt sur le revenu. Cette réforme prévue pour 2018 obligerait les contribuables à déclarer les éléments de leur revenu par internet. Elle lui demande si une telle information est exacte. Accessoirement elle lui rappelle que des centaines de milliers de familles n'ont pas accès à internet ou ne savent pas s'en servir. Une fois de plus, les personnes souvent défavorisées seraient donc injustement pénalisées.

Texte de la réponse

Si le développement de la dématérialisation des échanges entre les administrations et leurs usagers permettant de simplifier les procédures pour ces derniers tout en réduisant les coûts de gestion de l'administration est souhaitable, aucune mesure de cette nature n'est prévue par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35436

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8297

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1303